

Le 15 mai 1965

Mon Révérend et bien cher Père,

Vos trois études miméographiées me sont parvenues alors que je me préparais à partir pour New Melleray. J'ai eu le temps d'en prendre connaissance avant mon départ, mais non pas de vous remercier; et, à mon retour, j'ai été très pris par diverses affaires, sans parler de la fatigue du voyage. Vous voudrez donc bien m'excuser d'avoir tant tardé à vous écrire. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai particulièrement goûté "For a Renewal of Eremitism", tout en m'étonnant que vous attachiez tant d'importance à ce que j'ai moi-même écrit à ce sujet et à notre petit essai actuel. Il est vrai que c'est sûrement l'oeuvre de Dieu qui se fait ici: j'en ai eu trop de preuves pour en douter. Mais, précisément, je ne voudrais pas qu'on s'imagine que je suis pour quelque chose dans cette entreprise. Ma personne ne compte pas et ne doit pas compter.

Vous dites ignorer si ceux d'entre nous qui sont moines ont reçu l'indult d'exclaustation "ad nutum S.Sedis". Eh bien, non! jusqu'à présent, du moins. Seul votre P. Sylvanus est exclausté; mais il ignore si c'est "ad nutum S.Sedis", l'indult en cause étant resté aux mains de l'Evêque de la Martinique. Les autres, y compris moi-même, ont simplement l'autorisation de rester plus de six mois "extra claustra". Mon Supérieur Général, l'Abbé de Solesmes -quoique très bien disposé à mon égard-, veut que je sois exclausté; et une demande a dû être déposée à cet effet à la S. Congrégation en janvier dernier; mais jusqu'à présent je n'ai aucune nouvelle du résultat de cette démarche. Il faut vous dire que mon successeur à Clervaux, Dom Henri de Sainte-Marie, estime que je n'ai pas besoin de cet indult (c'est aussi l'avis du P. Jean Beyer S.I., professeur de droit canonique à la Grégorienne). Il a néanmoins déclaré qu'il ne s'opposait pas à mon exclaustation; mais peut-être la S.C. elle-même hésite-t-elle ?

(15 mai 1965)

Pour votre information, je note encore, à propos de ce que vous dites p. 30, que c'est bien par écrit -en anglais et en français- que notre Evêque a déposé au Concile une motion en faveur de la reconnaissance officielle de l'érémisme. Je suis sûr qu'il vous en enverra volontiers une copie si vous la lui demandez. Et à ce propos, je crois que votre propre étude l'intéresserait beaucoup. Pourriez-vous lui en envoyer un exemplaire ? (Most Rev. Remi J. De Roo, S.T.D., 740 View Street, Victoria, B.C.).

Vous avez dû avoir par votre P. Prieur des échos précis de notre concile de canonistes. L'érémisme a été à l'honneur, et j'ai admiré la compréhension et la sympathie de tous à son égard. La même ouverture s'est manifestée par rapport à tous les problèmes, même les plus graves, tel celui des vœux. Souhaitons que ces travaux portent leurs fruits au Concile et après celui-ci!

Croyez-moi bien vôtre in Xto Iesu.



Dom Jacques Winandy, O.S.B.